
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 mai 2009 à 19 h
1710, rue Beaudry**

PRÉSENCES :

M. Benoit Labonté, Maire d'arrondissement
M. Sammy Forcillo, Conseiller de ville
Mme Catherine Sévigny, Conseillère de ville
M. Karim Boulos, Conseiller d'arrondissement
M. Riann Meisville, Conseiller d'arrondissement

M. Alain Dufort, Directeur d'arrondissement
M. Claude Théorêt, Secrétaire d'arrondissement

M. Michel Pinard, Directeur d'arrondissement adjoint
Mme Corinne Andrieu, Directrice des services administratifs et du greffe
M. Jean-Paul Magna, Directeur par intérim des travaux publics
Mme Dominique Archambault, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Nancy Shoiry, Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

M. Michel Wilson, Commandante du poste 12 du Service de police
M. Alain Gagnon, Commandant du poste 22 du Service de police
M. Mario Fernandez, aspirant commandant du Service de police
M. Jocelyn Bergeron, aspirant commandant du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 65, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - période d'intervention du public

- 1061, rue Saint-Alexandre : aucune intervention;
 - 1895, rue Beaudry : aucune intervention.
-

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - période d'intervention du public

CA09 240275

Conseil d'arrondissement - séance ordinaire - 5 mai 2009 - ordre du jour - adoption

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mai 2009 :

en retirant :

20.25 Quartier Ouest du centre-ville - Programme particulier d'urbanisme - paiements d'honoraires finaux au consortium Fahey et associés/Atelier BRIC/Géocom recherche suite à la résiliation du contrat de services professionnels;

en ajoutant :

12.04 Avis de motion - Règlement sur la circulation et le stationnement;

15.05 Mandater le directeur d'arrondissement afin qu'il demande aux services concernés d'évaluer l'offre actuelle et les besoins communautaires, sportifs et culturels pour l'ensemble de l'Arrondissement afin de faciliter la prise de décision et les recommandations.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA09 240276

Période de questions du public - durée - fixation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 06.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.05 1092701027

Nom du demandeur et objet de sa question

Madame Diane Léveillé

- Avenue Papineau, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Lafontaine : lacunes quant à la signalisation routière et sécurité des piétons et des brigadiers scolaires.

Madame Carole Boudart

- Parc des Vétérans : problèmes découlant du fait qu'une partie de la surface du parc est recouverte de copeaux de bois.

Monsieur André Querry

- Gîtes touristiques et résidences de tourisme : politique de l'Arrondissement quant à la mise en œuvre de la réglementation applicable et montant des amendes suite à la délivrance de constats d'infraction.

Madame Ginette Gallant

- Église Sainte-Brigide-de-Kildare : projet de développement du site et incidences sur la disponibilité de places de stationnement sur rue, de même que sauvegarde de l'église lors des étapes subséquentes du projet.

Madame Nicole Allard, Association des résidants et résidentes des faubourgs de Montréal

- Graffitis : nettoyage, particulièrement ceux à caractère haineux ou de facture douteuse, dans le secteur de la rue Delcourt et du parc Charles-S.-Campbell.
- Bruit : application de la réglementation et disponibilité des inspecteurs.

Monsieur Michel Pilon

- 2413-2431, rue Sainte-Catherine Est : état de la chaussée de la ruelle.

Monsieur Rolland Vallée, Association des résidants et résidentes des faubourgs de Montréal

- Propreté du domaine public : nettoyage des trottoirs et des rues, et nombre de poubelles installées.
- Séances du conseil d'arrondissement : distribution de bouteilles d'eau aux personnes qui y assistent.

Monsieur Pierre-André Ouimet

- Rue Mackay, entre la rue Sherbrooke et le boulevard De Maisonneuve : désignation comme place publique et consultation des riverains.

Monsieur Robert Brunet, Comité logement Centre-Sud

- Logements abordables : atteinte des objectifs fixés quant à la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion de tels logements dans les différents projets résidentiels.

Monsieur Éric Michaud, Habiter Ville-Marie

- Aménagement urbain : probabilités que l'unité administrative qui en est responsable soit transférée de l'Arrondissement à la Ville.

Monsieur Mario Dufresne, Marché Claude Plouffe

- Marché Saint-Jacques : approvisionnement en eau et en électricité pour permettre l'exploitation d'un marché à l'extérieur.

Madame Lise Béland, Association des résidants et résidentes des faubourgs de Montréal

- Rue Delcourt : état du pavé uni à proximité de la rue Sainte-Catherine et création d'une zone réservée aux livraisons sur cette dernière.
- Parc Charles-S.-Campbell : rénovation de la patageoire plutôt que sa fermeture.

Monsieur Charles Madeira

- Métro : propreté des stations et des wagons.

Monsieur Patryck Thevenard, Association des gîtes touristiques de Montréal

- Gîtes touristiques et résidences de tourisme : application de la réglementation, élimination des opérateurs illégaux et importance des amendes.

Monsieur Marco Pardo

Rue Cartier, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine : circulation et stationnement sur cette section de rue, et mise en place d'une bande cyclable.

Monsieur Jacques Larin, Association du Village Shaughnessy

- Rue Saint-Marc : exploitation d'un restaurant dans un secteur résidentiel.

-
- Plan d'urbanisme : effets qu'entraînent les multiples autorisations d'y déroger

CA09 240277

Période de questions du public - prolongation

Attendu qu'à 20 h 06, il ne reste plus que 3 personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prolonger la période de questions du public afin que soient entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.05 1092701027

Nom du demandeur et objet de sa question

Madame Françoise Grunberg

- 1504, rue Sherbrooke Ouest : bruits générés par l'exploitation d'un restaurant et heures de travail des inspecteurs.

Monsieur Guyon Adhemar

- dépôt de la « Liste des travaux d'infrastructures, de voirie, d'égouts et d'aqueducs de la Ville »;
- félicitations à Tandem Montréal pour l'organisation d'une activité au parc Médéric-Martin;
- ouverture de la piscine et de la pataugeoire du Centre sportif et communautaire Centre-Sud;
- remerciements à tous pour la Fête des bénévoles;
- félicitations à tous pour l'événement Portes ouvertes Design Montréal;
- partage équitable du budget du Programme de réfection routière.

Les interventions de la conseillère Catherine Sévigny ont trait, entre autres, aux sujets suivants :

- invitation aux citoyens à participer à la Journée des musées montréalais, le 31 mai;
- félicitations pour le succès de l'événement Portes ouvertes Design Montréal;
- félicitations à madame Dominique Archambault et à son équipe pour le succès de la Journée des bénévoles.

10.07 - Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

- Projet particulier - 862, rue Sainte-Catherine Est - registre - certificat des résultats;
- Règlement d'emprunt - financement d'une partie des coûts de la piscine Jean-Claude-Malépart (2 100 000 \$) - registre - certificat des résultats;
- Règlement d'emprunt - financement du programme d'acquisition et de remplacement de la flotte de véhicules (1 000 000 \$) - registre - certificat des résultats;
- Urbanisme et projets particuliers - règlements - modification - règlement CA-24-119 - procès-verbal de correction.

CA09 240278

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.08 à 10.11.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240279

Comité consultatif d'urbanisme - réunion - 2 avril 2009 - procès-verbal - dépôt

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 avril 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.08 1092701034

CA09 240280

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.09 1092701022

CA09 240281

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le 20 avril 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le 20 avril 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.10 1092701036

CA09 240282

Déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 avril 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 avril 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.11 1092701035

CA09 240283

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 12.01 à 12.05.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240284

Mandater la Direction culture, sports, loisirs et développement social (DCSLDS) pour développer et implanter une offre de service dans l'ouest de l'arrondissement de Ville-Marie et allouer à cet effet à la DCSLDS un montant de 1 M\$ soit 200 000 \$/an

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De mandater la Direction culture, sports, loisirs et développement social (DCSLDS) pour développer et implanter une offre de service dans l'ouest de l'arrondissement de Ville-Marie et allouer à cet effet à la DCSLDS un montant de 1 M\$ soit 200 000 \$/an

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

12.01 CTA1093105006

CA09 240285

Considérer le Quartier chinois de Montréal, borné par les rues Jeanne-Mance et de Bullion, le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger, comme zone touristique

Attendu que l'autorisation du Ministère de l'Industrie et du Commerce qui a permis en 2005 de valider le Quartier Chinois comme « zone touristique » vient à échéance.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De considérer le Quartier chinois de Montréal, borné par les rues Jeanne-Mance et de Bullion, le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger, comme zone touristique au sens de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1);

De demander au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, d'autoriser, pour une période de 5 ans, les établissements commerciaux situés dans cette zone touristique à exercer leurs activités en dehors des heures prévues à l'article 2 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., Chapitre H-2.1) ainsi que le dimanche et les jours visés à l'article 3 de cette même loi.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

12.02 1091455003

CA09 240286

Prendre acte du dépôt du rapport d'Équiterre « En route vers un développement durable, matières résiduelles et déneigement »

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt du rapport d'Équiterre « En route vers un développement durable, matières résiduelles et déneigement »

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

12.03 1092701037

CA09 240287

Avis de motion - règlement sur la circulation et le stationnement

Le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera pour étude et adoption un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie afin de modifier le montant de l'amende à imposer à quiconque stationne ou immobilise son véhicule contrairement à diverses normes réglementaires.

12.04

CA09 240288

Mandater le directeur d'arrondissement afin qu'il demande aux services concernés d'évaluer l'offre actuelle et les besoins communautaires, sportifs et culturels pour l'ensemble de l'Arrondissement afin de faciliter la prise de décision et les recommandations.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De mandater le directeur d'arrondissement pour qu'il prenne les mesures nécessaires afin que les services concernés évaluent l'offre actuelle et les besoins communautaires, sportifs et culturels pour l'ensemble de l'Arrondissement afin de faciliter la prise de décision et les recommandations.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

12.05

CA09 240289

Rendre hommage à Monsieur Rosario Demers, président et co-fondateur de la table de concertation du faubourg Saint-Laurent, récipiendaire du prix Hommage bénévolat-Québec 2009, dans la catégorie « Bénévole en action »

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De rendre hommage à Monsieur Rosario Demers, président et co-fondateur de la table de concertation du faubourg Saint-Laurent, récipiendaire du prix Hommage bénévolat-Québec 2009, dans la catégorie « Bénévole en action ».

Adoptée à l'unanimité.

15.01 1094775006

CA09 240290

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240291

Octroyer à Nortrax Québec inc. un contrat de location d'autoniveleuses pour une période de 5 ans, représentant 25 mois d'hiver - Autoriser une dépense de 46 267,46 \$ par mois (dépenses totales sur 5 ans - 1 156 686,56 \$)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

Autoriser une dépense de 1 156 686.56 \$ pour la location d'autoniveleuses pour une période de 5 ans, représentant 25 mois d'hiver.

D'accorder à Nortrax Québec inc. la commande au montant de 1 156 686.56 \$.

D'imputer cette dépense tel que décrite à l'intervention des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.01 CTA1093533004

CA09 240292

Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à un organisme culturel de l'arrondissement, la Société pour Promouvoir les Arts Gigantesques (S.P.A.G.), pour le Mondial de la caricature dans le cadre du projet « L'été des Faubourgs ». Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ à un organisme culturel de l'arrondissement, la Société Protectrice des Arts Gigantesques (SPAG), pour le Mondial de la caricature dans le cadre du projet « L'été des Faubourgs ». Approuver la convention à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.02 CTA1094068012

CA09 240293

Approuver un projet de convention relativement au versement d'une contribution à « Centre Kulturbine, arts et société » pour un montant de 20 000 \$

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'approuver un projet de convention relativement au versement d'une contribution à « Centre Kulturbine, arts et société » pour un montant de 20 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.03 CTA1094068019

CA09 240294

Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à un organisme culturel de l'arrondissement, Voies culturelles des Faubourgs, pour la Grande rencontre des Faubourgs dans le cadre du projet « L'été des Faubourgs ». Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ à un organisme culturel de l'arrondissement, Voies culturelles des Faubourgs, pour la Grande rencontre des Faubourgs dans le cadre du projet « L'été des Faubourgs ». Approuver la convention à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.04 CTA1094068014

CA09 240295

Ratifier une dépense de 20 317, 50 \$ et autoriser un montant additionnel de 5 643,75 \$ taxes incluses au Groupe L'itinéraire pour l'achat de publicité dans l'édition spéciale du journal L'itinéraire qui célèbre son 15^e anniversaire

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser une dépense additionnelle de 5 643,75 \$ au Groupe L'itinéraire pour l'achat de publicité dans l'édition spéciale du journal L'itinéraire;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.05 CTA1094572006

CA09 240296

Dans le cadre de «L'initiative montréalaise de soutien au développement social local», accorder pour 2009 et 2010 des contributions financières annuelles de 16 233 \$ à la Corporation de développement communautaire du Centre-Sud, de 14 733 \$ à la Table Inter-action du quartier Peter-McGill et de 14 733 \$ à la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder, dans le cadre de l'Initiative montréalaise en développement social local 2009 et 2010, une contribution annuelle de 16 233 \$ à la Corporation de développement communautaire du Centre-Sud, de 14 733 \$ à la Table Inter-action du quartier Peter-McGill et de 14 733 \$ à la Table de concertation du faubourg Saint-laurent;

D'approuver les conventions entre l'Arrondissement et ces trois organismes;

D'imputer en 2009 et 2010 ces dépenses annuelles de 45 699 \$, selon les informations inscrites dans les aspects financiers du présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.06 CTA1092813005

CA09 240297

Centre récréatif Poupart - Association sportive et communautaire du Centre-Sud - Conscience Urbaine - Sac à dos - L'espace libre (2 contributions) - Conseil québécois des gais et lesbiennes - appui financier (4 625 \$)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Centre récréatif Poupart - de 500 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud - de 1 000 \$ à Conscience Urbaine - de 200 \$ au Sac à Dos - de 1 175 \$ à L'espace libre (2 contributions) - de 750 \$ au Conseil québécois des gais et lesbiennes - appui financier (4 625 \$).

D'imputer cette dépense au compte de M. Pierre Mainville comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.07 CTA1094206023

CA09 240298

Conseil québécois des gais et lesbiennes - Espace Libre - Organisation pour la Sauvegarde des Droits des Enfants - Gameday Leadership Management Consultants inc. - T.R.I.P. - Cactus Montreal - Association des pères gais de Montréal - Chinese Family Service of Greater Montreal - Fondation de l'Hôpital Chinois de Montréal - Centre Jean-Claude Malépart - Mission communautaire de Montréal - Centre de Soir Denise-Massé - éco-quartier Peter-McGill - appui financier (10 320 \$)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution financière de 1 500 \$ au Conseil québécois des gais et lesbiennes - de 175 \$ à l'Espace Libre - de 500 \$ à l'Organisation pour la Sauvegarde des Droits des Enfants - de 4 995 \$ à Gameday Leadership Management Consultants inc. - de 250 \$ à T.R.I.P. - de 250 \$ à Cactus Montréal - de 300 \$ à l'Association des pères gais de Montréal - de 500 \$ à Chinese Family service of Greater Montreal - de 100 \$ à la Fondation de l'Hôpital Chinois de Montréal - de 800 \$ au Centre Jean-Claude Malépart - de 100 \$ à la Mission Communautaire de Montréal - de 250 \$ au Centre de Soir Denise-Massé et de 600 \$ à l'Éco-quartier Peter McGill;

D'imputer cette dépense de 10 320 \$ aux comptes du maire Benoit Labonté et du conseiller Karim Boulos comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.08 CTA1094206019

CA09 240299

Écomusée du fier monde - Association sportive et communautaire du Centre-Sud - éco-quartier Sainte-Marie - Projet TRIP - Centre Récréatif Poupart - appui financier - (5 795 \$)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution de 70 \$ à l'Écomusée du fier monde, de 4 500 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud - de 150 \$ à l'Éco-quartier Sainte-Marie - de 75 \$ au Projet TRIP - et de 1 000 \$ au Centre récréatif Poupart.

D'imputer cette dépense de 5 795 \$ au compte du conseiller Sammy Forcillo comme mentionné dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe jointe au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.09 CTA1094206020

CA09 240300

Cactus Montréal - Action Centre-Ville - MR3 Montréal Relève - Danse Contemporaine Tangente - Opéra de Montréal Vin et Voix 2009 - appui financier (3 000 \$)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à Cactus Montréal - de 500 \$ à Action Centre-Ville - de 500 \$ à MR3 Montréal Relève - de 500 \$ à la Danse Contemporaine Tangente et de 1 000 \$ à l'Opéra de Montréal Vin et Voix 2009.

D'imputer cette dépense au compte de la conseillère Catherine Sévigny comme mentionné dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe jointe au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.10 CTA1094206024

CA09 240301

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240302

Dans le cadre de l'Entente Ville-MICC, allouer une aide financière de 15 000 \$, pour l'année 2009, au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour un projet favorisant l'intégration des communautés culturelles dans des habitations à loyer modique voisines du Centre

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'approuver la convention avec l'organisme Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour la réalisation du projet *Un milieu de vie au coeur de vos loisirs*.

D'accorder à cette fin une contribution de 15 000 \$ à l'organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits ont été réservés par la demande d'achat no: DA173455

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.11 CTA1093857001

CA09 240303

Soutien financier aux organismes à caractère économique de l'arrondissement de Ville-Marie - Association des marchands de la rue Crescent - Appui financier 10 000 \$

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'approuver la convention avec l'Association des marchands de la rue Crescent pour l'appuyer dans la mise en oeuvre de son plan d'action 2009;

D'accorder à cette fin une contribution de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense telle que mentionnée dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.12 CTA1090519016

CA09 240304

Approuver un projet de convention relativement au versement d'une contribution à « Célébrations LBTA Montréal » pour un montant de 20 000 \$.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'approuver un projet de convention relativement au versement d'une contribution à « Célébrations LBTA Montréal » pour un montant de 20 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.13 CTA1094068017

CA09 240305

Approuver un projet de convention relativement au versement d'une contribution à « Festival du Monde arabe » pour un montant de 15 000 \$.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'approuver un projet de convention relativement au versement d'une contribution à « Festival du Monde arabe » pour un montant de 15 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.14 CTA1094068018

CA09 240306

Approuver un projet de convention relativement au versement d'une contribution financière à « Vision Diversité » pour un montant de 20 000 \$.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'approuver un projet de convention relativement au versement d'une contribution financière à « Vision Diversité » pour un montant de 20 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.15 CTA1094068020

CA09 240307

Accorder des contributions financières à divers organismes pour un montant total de 95 500 \$

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution de 5 000 \$ à FIMA; de 8 000 \$ à Éco-quartier Saint-Jacques, de 6 000 \$ au centre JCM, de 10 000 \$ à Péristyle Nomade, de 10 000 \$ à CRIC, de 10 000 \$ à la Relance Jeunes et Famille, de 7 500 \$ à Projet TRIP, de 5 000 \$ à Maison Plein Cœur, de 7 000 \$ à Maison des jeunes Quinka-Buzz, de 10 000 \$ à Coup de pouce Centre-Sud, de 3 000 \$ à GISM, de 11 000 \$ à Tandem Ville-Marie et de 3 000 \$ à Carrefour St Eusèbe pour un montant total de 95 500\$;

D'approuver les conventions à ces fins;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe jointe au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.16 CTA1090141010

CA09 240308

Accorder à la firme NORDIKeau inc. le contrat pour l'opération et l'entretien des fontaines - Place Jean-Paul Riopelle et Square Victoria pour une période de trois ans d'une valeur de 532 525,28 \$ - (4 soum.); Autoriser une dépense de 532 525,28 \$.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser une dépense de 532 525,28 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'opération et d'entretien des fontaines Place Jean-Paul-Riopelle et Square Victoria, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à NORDIKeau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix total ajusté de 532 525,28 \$, taxes incluses, conformément au cahier de charges préparés pour ce contrat (soumission # 09-52203);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.17 CTA1090225001

CA09 240309

Octroyer un appui financier jusqu'à un maximum de 10 000 \$, basé sur le principe de 1 \$ de contribution de l'arrondissement pour chaque dollar de la ville centre, à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Favoriser la mise en valeur des commerces de la rue Notre-Dame (entre McGill et St-Sulpice), suite aux travaux sur cette rue

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser un appui financier jusqu'à un maximum de 10 000 \$, basé sur le principe de 1 \$ de contribution de l'arrondissement pour chaque dollar de la ville centre, à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal afin de mettre en oeuvre un plan d'action entériné par la majorité des commerçants de la rue Notre-Dame, et ce, dans le contexte de la revitalisation de la clientèle et de l'achalandage de la rue Notre-Dame entre les rues McGill et Saint-Sulpice;

D'approuver la convention à cette fin;

D'imputer la dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.18 CTA1091071012

CA09 240310

Approuver dix-sept (17) projets de convention relativement au versement de contribution financière à des organismes culturels locaux, pour un montant de 130 000 \$ dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2009 »

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'approuver dix-sept (17) projets de convention relativement au versement de contribution financière à des organismes culturels locaux, pour un montant de 130 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.19 CTA1094068016

CA09 240311

Approuver quatre (4) projets de convention relativement au versement d'une contribution à quatre (4) organismes culturels montréalais pour un montant de 51 000 \$.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'approuver quatre (4) projets de convention relativement au versement d'une contribution à quatre (4) organismes culturels montréalais pour un montant de 51 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.20 CTA1094068021

CA09 240312

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.24, 20.26 et 20.27.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240313

Autoriser un virement budgétaire de 441 000 \$; Approuver un projet de convention par lequel l'Arrondissement de Ville-Marie retient les services des firmes Les Architectes Associés Leblond Boulay Fradette; Martin, Marcotte, Beinhaker architectes; Dupras Ledoux Inc.; Nicolet Chartrand Knoll Ltée et Vinci Consultants, équipe ayant obtenu le plus haut pointage, qui s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en oeuvre du projet de la mise à niveau du système de réfrigération et de divers travaux en architecture à l'aréna Camilien-Houde (0601), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour une somme maximale de 404 595 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres n° 09-52206 (8 soum.) ; et autoriser une dépense de 461 032,29 \$

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser une dépense de 461 032,29 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau du système de réfrigération et divers travaux en architecture à l'aréna Camilien-Houde, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'approuver un projet de convention par lequel les firmes Les Architectes Associés Leblond Boulay Fradette; Martin, Marcotte, Beinhaker architectes; Dupras Ledoux inc.; Nicolet Chartrand Knoll Ltée et Vinci Consultants, ayant obtenu le plus haut pointage, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 404 595 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres # 09-52206;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.21 1094810003

CA09 240314

Approuver une entente d'une durée de 10 ans, entre l'arrondissement de Ville-Marie et le Collège de Montréal relativement à l'utilisation d'un terrain multisports à surface synthétique en voie d'aménagement par le Collège


Il est proposé par Karim Boulos


appuyé par Sammy Forcillo


D'approuver l'entente entre l'arrondissement de Ville-Marie et le Collège de Montréal, relativement à l'utilisation d'un terrain multisports à surface synthétique pour une période de 10 ans, suite à sa mise en opération.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseil d'arrondissement de cette assemblée a autorisé le conseil d'arrondissement de son district de ...







20.22 1094499002

CA09 240315

Association sportive et communautaire du Centre-Sud - Projets architectural, support à vélos et accessibilité universelle - Appui financier d'un montant global de 22 488,19 \$

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser une dépense de 1 215 473 \$, plus taxes applicables, pour l'exécution des travaux suivants : planage, revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs là où requis, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à Demix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, (4 soumissionnaires), le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 190 473 \$, plus taxes applicables, conformément aux plans et au cahier de charges préparés pour ce contrat (soumission SP-24-09-01);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.24 CTA1094657008

CA09 24 - - - -

Quartier Ouest du centre-ville - Programme particulier d'urbanisme - paiements d'honoraires finaux au consortium Fahey et associés/Atelier BRIC/Géocom recherche suite à la résiliation du contrat de services professionnels

Cet article a été retiré de l'ordre du jour lors de l'adoption de ce dernier par la résolution CA09 240275.

20.25 1094400022

CA09 240317

Approuver les critères de sélection et leur pondération spécifiés aux documents d'appel d'offres SI-24-09-02 et octroyer un contrat de 63 310\$, plus taxes applicables, à la firme Groupe-conseil Roche Itée, pour les services professionnels d'inspection, de relevés complémentaires, de production de listes de points et de surveillance des travaux de reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et sur la rue McGill College (SP-24-09-02 et SP-24-09-05)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser une dépense de 63 310 \$, plus taxes applicables, pour les services professionnels d'inspection, de calcul des coûts de construction, de production des listes de points et de surveillance des travaux des contrats SP-24-09-02 et SP-24-09-05 comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'approuver un projet de convention par lequel Groupe-conseil Roche Itée, ayant obtenu le plus haut pointage, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 63 310 \$, plus taxes applicables, conformément à l'appel d'offres SI-24-09-02;

D'approuver les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis;

D'imputer cette dépense telle que décrite à l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.26 CTA1094657006

CA09 240318

Approuver les critères de sélection et leur pondération spécifiés aux documents d'appel d'offres SP-24-09-16 et octroyer un contrat de 57 500 \$ plus taxes applicables, à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés, pour les services professionnels d'inspection, de relevés complémentaires, de production de listes de points et de surveillance des travaux de planage, revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs là où requis (SP-24-09-01)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser une dépense de 57 500 \$, plus taxes applicables, pour les services professionnels d'inspection, de calcul des coûts de construction, de production des listes de points et de surveillance des travaux du contrat SP-24-09-01 comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'approuver un projet de convention par lequel Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés, ayant obtenu le plus haut pointage, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 57 500 \$, plus taxes applicables, conformément à l'appel d'offres SP-24-09-16;

D'approuver les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis;

D'imputer cette dépense tel que décrite à l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.27 CTA1094657007

CA09 240319

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.05.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240320

Délégation de pouvoirs aux fonctionnaires - Ressources financières (système « Simon ») - 1^{er} au 31 mars 2009 - rapport - dépôt

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-09), du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mars 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.01 1094206021

CA09 240321

Délégation de pouvoirs aux fonctionnaires - toute matière (système « GDD ») - 1^{er} au 31 mars 2009 - rapport - dépôt

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009), du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD »), pour la période du 1^{er} au 31 mars 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.02 1094206022

CA09 240322

Affecter les sommes provenant du surplus de gestion 2008 de l'arrondissement Ville-Marie, conformément à la politique approuvée par le Conseil municipal

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

Approuver l'augmentation de la réserve du Fonds Action Ville-Marie de 4 008 196\$;

Approuver l'augmentation de la réserve pour imprévus de 1 089 410\$;

Approuver la création de la réserve de stabilisation des coûts de santé et sécurité au travail de 403 400\$;

Approuver l'augmentation de la réserve de surplus libres de 393 894\$.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.03 CTA1092519002

CA09 240323

Affecter la somme de 100 000\$ de la réserve du fonds Action Ville-Marie pour financer les frais additionnels découlant du programme d'embellissement 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

Affecter 100 000\$ provenant de la réserve du fonds Action Ville-Marie aux comptes de surplus décrits dans le certificat du trésorier, pour payer la main-d'oeuvre additionnelle, les fournitures horticoles ainsi que les équipements requis pour la plantation d'arbres découlant du programme d'embellissement 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.04 CTA1092519003

CA09 240324

Autoriser une dépense de 125 195,31 \$ pour l'achat d'un tracteur utilitaire de marque Benco TN-900 et les équipements de déneigement - année 2009. Voter des crédits de 119 649,56 \$

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

Autoriser une dépense de 125 195,31 \$ pour la fourniture d'un tracteur articulé à voie étroite de marque Benco et les équipements de déneigement - année 2009. Voter des crédits de 119 649,56 \$.

Accorder à Benco MFG Industries inc. le contrat, au montant de 125 195,31 \$ pour la fourniture d'un tracteur articulé à voie étroite de marque Benco et les équipements de déneigement - année 2009.

Imputer cette dépense telle que décrite à l'aspect financier du sommaire décisionnel.

D'autoriser à cette fin le virement budgétaire suivant de 120 000 \$ du sous-projet 0768020-000 au sous-projet 0868020-140.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.05 CTA1093533003

CA09 240325

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240326

Procédure d'adoption du règlement CA-24-115 - Appliquer une nouvelle tarification pour les évictions résidentielles et commerciales de l'Arrondissement - adoption

Attendu que, le 7 avril 2009, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2009) (CA-24-115), afin d'ajouter un tarif applicable au ramassage de biens laissés sur le domaine public suite à une éviction.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.01 1092865004

CA09 240327

Procédure d'adoption d'un règlement numéro modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie - adoption

Attendu que, le 7 avril 2009, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopte le règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne ville de Montréal à l'égard du territoire de l'Arrondissement de Ville-Marie, afin de modifier les articles 69 et 70 relatifs aux frais de remorquage et de remisage.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.02 1094657002

CA09 240328

Autoriser la modification du paragraphe 5 de l'article 6 du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3) - Autoriser l'usage de la partie nord du parc Percy-Walters par les animaux, particulièrement les chiens sans laisse - adoption

Attendu que, le 7 avril 2009, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3), afin que le conseil d'arrondissement puisse par ordonnance, selon les conditions qu'il détermine, établir les sections des parcs où il est permis de conduire des animaux, particulièrement les chiens, sans laisse.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.03 1091071010

CA09 240329

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) pour permettre l'usage université de la catégorie d'usage E.4(3) pour le bâtiment sis au 1190, rue Guy (site du couvent des Soeurs grises) - adoption du 2e projet

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'ajouter la catégorie E.4(3) de la famille équipements éducatifs et culturels aux

usages qui peuvent être exercés sur le lot 3 982 312 situé entre le boulevard René-Lévesque et les rues Sainte-Catherine, Saint-Mathieu et Guy.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

Le conseiller Karim Boulos, ayant déclaré un intérêt pécuniaire particulier, s'est abstenu de participer aux discussions et au vote.

40.04 1084400052

CA09 240330

Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant un changement de l'affectation au sol "lieu de culte" pour "habitation", pour le presbytère (lot 4 310 709) situé dans la partie sud de l'îlot bordée par les rues Alexandre de Sève et le boul. René Lévesque - transmission au conseil de Ville pour adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De transmettre au conseil de Ville, pour adoption, le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle (Partie II, Les documents d'arrondissement) en ajoutant dans la section « Les habitations » le bâtiment sis au 1151, rue Alexandre de Sève représentant le presbytère sur le site de l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare et portant le numéro de lot 4 310 709 ainsi que le terrain portant le no de lot 4 310 710.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.05 1084400105

CA09 240331

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement et l'occupation à des fins d'habitation et d'activités communautaires ou socioculturelles du bâtiment projeté sur le lot 4 310 710 ainsi que pour le presbytère portant le no de lot 4 310 709, bâtiment situé aux 1174 à 1188 rue de Champlain et aux 1151 à 1153, rue Alexandre de Sève - adoption du 2^o projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu qu'il y a lieu de retenir les suggestions de modifications du projet de règlement faites lors de l'assemblée publique de consultation :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De modifier le projet de résolution en supprimant les mots « et d'occuper » et en ajoutant après les mots « et de la rue de Champlain, » les mots « , d'occuper cet ajout à des fins d'habitation et de permettre l'usage « activité communautaire et socioculturel » dans l'ancien presbytère, et ce, en dérogeant aux articles 134 et 599 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282); »;

D'adopter, tel que modifié précédemment, le second projet de résolution à l'effet:

d'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir et d'occuper le bâtiment portant les numéros 1151, rue Alexandre de Sève, 1174 et 1188, rue de Champlain sur le lot 4 310 710, situé à l'angle du boul. René-Lévesque et de la rue de Champlain, d'occuper cet ajout à des fins d'habitation et de permettre l'usage « activité communautaire et socioculturel » dans l'ancien presbytère, et ce, en dérogeant aux articles 134 et 599 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

d'assortir cette autorisation des conditions suivantes:

- le projet particulier doit être substantiellement conforme aux plans préparés par Beaupré et Michaud, architectes et estampillés par l'arrondissement le 6 avril 2009.
- soumettre la délivrance du permis de construction et de transformation aux critères du titre VIII du règlement 01-282, de même qu'aux critères suivants:
 - le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de revêtement et aux ouvertures;
 - les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
 - les espaces libres aménagés pour les résidents doivent être fermés par une clôture.

de fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.06 1094400027

CA09 240332

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant la modification du projet d'agrandissement de l'Institut et de l'Hôpital Neurologiques de Montréal avec l'aménagement d'un atrium - bâtiment situé au 455, avenue des Pins Ouest - Université McGill - adoption du 2^o projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour l'immeuble situé au 455, avenue des Pins Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de modifier le projet d'agrandissement de l'Institut et de l'Hôpital neurologiques de Montréal avec l'aménagement d'un atrium de 5 étages, à l'emplacement décrit aux planches numérotées de 1 à 6, datées de septembre 2008, préparées par les architectes Lemay et associés et estampillées par l'arrondissement de Ville-Marie le 20 mars 2009;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- la possibilité d'intégrer plus de végétation au projet au moyen d'un toit vert sur l'atrium, si le toit proposé n'est pas entièrement vitré, est à évaluer.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.07 1094400019

CA09 240333

Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement à des fins résidentielles des bâtiments existants sis au 1900 et au 1950, rue Sherbrooke Ouest (lots 1 067 421 et 1 064 978) - adoption du 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)* une résolution autorisant l'agrandissement et l'occupation du bâtiment sis au 1900, rue Sherbrooke ouest (lot no 1 067 421), en dérogation notamment aux articles 9, 43, 81, 91, 381 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* et ce, de façon substantiellement conforme aux plans numérotés 1 à 22, préparés par Michelange Panzini architectes, estampillés par l'arrondissement le 8 janvier 2009;

d'accorder, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)* une résolution autorisant l'agrandissement et l'occupation du bâtiment sis au 1950, rue Sherbrooke ouest (lot no 1 064 978), en dérogation notamment aux articles 9, 49, 61, 81, 96, 369, 370, 609, 615 et 659 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* et ce, de façon substantiellement conforme aux plans numérotés 1 à 22, préparés par Michelange Panzini architectes, estampillés par l'arrondissement le 8 janvier 2009;

d'assortir ces autorisations des conditions suivantes:

- a) soumettre la demande de permis de transformation à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie(01-282),

- i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de revêtement et aux ouvertures;
- ii) les équipements mécaniques hors-toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;
- b) déposer un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble des aménagements du site au dépôt de la demande de permis.

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

CA09 240335

Autoriser l'installation d'une oeuvre d'art temporaire et d'une exposition de photographies à la place De La Dauversière, pour souligner le 10^e anniversaire du Festival international de jardins des Jardins de Métis, du 25 mai au 15 octobre 2009.

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser l'installation d'une oeuvre d'art temporaire et d'une exposition de photographies à la place De La Dauversière, pour souligner le 10^e anniversaire du Festival international de jardins des Jardins de Métis, du 25 mai au 15 octobre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.10 1091604001

CA09 240336

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240337

Autoriser la tenue du spectacle extérieur Le Grand Continental, qui aura lieu du 29 au 31 mai 2009, rue Émery, dans le cadre du Festival TransAmériques et édicter ordonnance.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser la tenue du spectacle "Le Grand Continental" sur le site de la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, du 29 au 31 mai 2009, tel que montré au plan en annexe A;

D'autoriser l'installation d'éléments scéniques ou décoratifs sur le site de la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, entre le 27 mai et 1^{er} juin 2009, tel que montré au plan en annexe A;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c-B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 28 au 31 mai 2009, entre 20 h et 23 h pour l'ensemble du site de la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet;

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.11 1090010004

CA09 240338

Intersection Le Boulevard / De Ramezay : aménagement géométrique de l'intersection : apaisement de la circulation, construction de 3 saillies, amélioration de la signalisation des passages d'écoliers (les deux écoles St-George et Priory School) et marquage approprié

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'approuver les modifications à la géométrie de l'intersection des rues Le Boulevard et De Ramezay, conformément au plan 280612-502009-50 du 31 mars 2009, et ce, dans le cadre du programme de sécurisation de 50 intersections pour l'année 2009 (SITE / Division des transports), soit :

- mesures d'apaisement de la circulation par le rétrécissement de la chaussée, avec construction de 3 saillies (deux sur les coins sud-ouest et une sur le coin sud-est);
- modification à la signalisation de passage d'écoliers (pour les deux écoles St-George School et Priory School);
- marquage de nouvelles traverses d'écoliers et de lignes de rétrécissement de la chaussée aux deux approches Est et Ouest de la rue Le Boulevard;
- retrait de la période d'heure de pointe de 16 h à 18 h 30, du lundi au vendredi, sur le côté nord de Le Boulevard, entre le chemin McDougall et la limite de la ville de Westmount;
- amélioration de la signalisation dans tout ce secteur (limite de vitesse à 30 km/h, signalisation "zone scolaire", arrêt interdit en tout temps, etc.);
- rallonger la zone "débarcadère - 15 minutes" sur le côté sud de Le Boulevard.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.12 1091007005

CA09 240339

Autoriser la tenue de l'événement "Les cultures gourmandes de Pointe-à-Callière" organisé par le Musée Pointe-à-Callière sur le site de la Place Royale, les 30 et 31 mai 2009 et édicter ordonnances

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser la tenue de l'événement "Les cultures gourmandes de Pointe-à-Callière" à la place Royale, les 30 et 31 mai 2009;

D'autoriser l'installation de kiosques et d'éléments scéniques ou décoratifs sur le site de la place Royale, du 27 mai au 1^{er} juin 2009;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, sur le site de la place Royale, les 30 et 31 mai 2009, entre 11 h et 19 h, à l'occasion de l'événement "Les cultures gourmandes de Pointe-à-Callière", tel que montré sur le plan en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site de la place Royale, les 30 et 31 mai 2009, entre 10 h et 20 h, à l'occasion de l'événement "Les cultures gourmandes de Pointe-à-Callière".

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.13 1090010001

CA09 240340

Édicter l'ordonnance modifiant les heures d'ouverture du parc de l'Espoir du 30 au 31 mai 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'édicter une ordonnance en vertu du règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, articles 3 et 20) permettant l'ouverture du parc de L'Espoir et une accessibilité au public pendant une période de 24 heures consécutives débutant samedi le 30 mai 2009 à midi et se terminant dimanche le 31 mai 2009 à midi.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.14 1090519015

CA09 240341

Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), un code d'éthique applicable aux détenteurs de permis d'artiste, portraitiste, caricaturiste et exposant et un tirage au sort d'emplacement devenu disponible

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), un code d'éthique applicable aux détenteurs de permis d'artiste, portraitiste, caricaturiste et exposant et un tirage au sort d'emplacement devenu disponible.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.15 1094622003

CA09 240342

Autoriser la tenue de l'événement "Rue McGill, Musée à ciel ouvert de Montréal" sur la rue McGill du 9 juillet au 11 octobre 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser la tenue de l'événement "Rue McGill, Musée à ciel ouvert de Montréal" sur la rue McGill du 9 juillet au 11 octobre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.16 1094622004

CA09 240343

Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2009, 4^o partie, A) - autorisation et ordonnances

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2009, 4^o partie, A) », et ce, sur les

[REDACTED]

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.17 1094068015

CA09 240344

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation mineure permettant de déroger à l'aménagement d'une aire de stationnement et à la hauteur maximale en mètres pour l'édifice Wilson sis au 1061, rue Saint-Alexandre.

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder les dérogations mineures pour l'édifice situé au 1061, rue Saint-Alexandre, relatives à l'aménagement d'une aire de stationnement dont les unités et la voie de circulation sont plus restreintes que les normes minimales et à la hauteur maximale en mètre qui dépasse la hauteur sur rue établie à 23 m, et ce, malgré les articles 9, 617 et 620 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.18 1084400067

CA09 240345

Autoriser la tenue de l'événement "Marché public" de Pointe-à-Callières les 29 et 30 août 2009 et édicter les ordonnances

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser l'installation de kiosques et d'éléments scéniques ou décoratifs sur le site Place Royale entre le 26 et le 31 août 2009;

D'autoriser la fermeture complète des rues suivantes : Place Royale Est et Ouest (entre les rues Saint-Paul et de la Commune), Place d'Youville Nord (entre Saint-Nicholas et Place Royale) et Place d'Youville Sud (entre du Port et de Callières), la rue Capitale (entre Saint-François -Xavier et Saint-Sulpice), du 26 août 8 h au 31 août 2009 23 h 59;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c-P-1, article 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la vente d'articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, sur le site de la Place Royale, tel que montré en annexe (pièce jointe) le 29 août 2009 de 10 h à 20 h et le 30 août 2009 de 10 h à 18 h.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., article c-B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site de la Place Royale, le 29 août 2009 de 9 h à 20 h et le 30 août 2009 de 9 h à 18 h.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.19 1090010002

CA09 240346

Dans le cadre de la « Programmation d'événements sur le domaine public - saison 2009, 2^e partie », approuver les ordonnances

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de boissons alcooliques selon les sites et les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.20 1090679002

CA09 240347

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.21 à 40.24.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

Dans le cadre du projet de piétonnisation de la rue Saint-Paul Est, du trajet d'autobus 515 sur la rue de la commune et de l'occupation de la place Jacques-Cartier :

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3,8 et 11.1) désignant le tronçon de la rue Saint-Paul Est, entre les rues Marché Bonsecours et Saint-Gabriel, comme étant une place publique, du vendredi 17 juillet, 11 h au 3 août 2009, 5 h et permettant d'y vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcoolisées ou non, sur les terrasses installées le long de ce tronçon, et ce, valable du 17 juillet 2009 au 2 août 2009, entre 8 h et 23 h. L'installation des éléments décoratifs y est également autorisée;

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal pour l'appuyer dans la piétonnisation de la rue Saint-Paul;

D'autoriser l'implantation d'une voie réservée (ligne STM-515) sur le côté de la rue de la Commune entre Saint-Laurent et McGill du 15 juin au 15 septembre et installer la signalisation appropriée;

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 3,8 et 11.1) autorisant l'installation temporaire d'un kiosque sur la place Jacques-Cartier par la Société de développement commercial du Vieux-Montréal afin d'y distribuer de l'information sur l'offre culturelle du quartier en plus d'y vendre les billets sur place. Le kiosque en question sera complètement démontable et entreposé pour la période hivernale.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.21 1091071003

CA09 240349

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la construction d'un immeuble à vocation mixte sur les lots 1 341 128 et 1 341 130, 1 341 133 des rues Bishop et Crescent - adoption du 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder pour l'immeuble à construire entre les rues Bishop et Crescent (lots 1 341 128 et 1 341 130, 1 341 133 et tréfonds du lot 1 341 242), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 9, 25, 44, 53, 61, 70, 82, 85, 86 et 212 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) eu égard à la hauteur maximale en mètres et en étages, à la densité maximale de construction, au pourcentage d'espace libre, à l'alignement de construction, aux marges arrière minimales et à la superficie maximale de plancher commercial, et ce, conformément aux plans préparés par Michelange Panzini - Architectes et estampillés par l'arrondissement le 14 avril 2009;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- la demande de permis est conditionnelle au dépôt d'un document attestant l'achat d'une partie du tréfonds de la ruelle portant le numéro de lot 1 341 242;
- la demande de permis devra être substantiellement conforme aux plans déposés à l'arrondissement le 14 avril 2009;
- la hauteur hors tout du projet ne devra pas dépasser 25 m;
- la densité maximale de construction ne devra pas dépasser 6;
- la demande de permis est soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.22 1094400010

CA09 240350

Adopter une résolution à l'effet d'accorder une dérogation mineure à l'article 369.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre l'installation de capteurs solaires sur trois façades du bâtiment sis au 1895, rue Beaudry

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'approuver en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour l'immeuble portant le numéro 1895, rue Beaudry, l'installation de capteurs solaires sur trois façades du bâtiment, et ce, en dérogation à l'article 369.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.23 1094400004

CA09 240351

Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la construction et l'occupation à des fins résidentielles d'un immeuble sur les lots 1 284 512 et 1 182 574 du cadastre du Québec, situés en bordure des rues Saint-Antoine Est et Montcalm, portant l'adresse 1210, rue Saint-Antoine Est - adoption du 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la démolition du bâtiment sis au

1210, rue Saint-Antoine et la construction sur ce même terrain composés des lots 1 284 512 et 1 182 574 d'un édifice à des fins d'habitation, en dérogation notamment aux articles 134, 617, 618 et 620 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:

- respecter l'implantation, la volumétrie et la hauteur de la construction, conformément aux plans numérotés de 1 à 13, réalisés par Marco Manini architecte, estampillés le 24 avril 2009 par l'arrondissement de Ville-Marie et joints à la présente résolution;
- soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.24 1094400011

Levée de la séance

Le maire rappelle que la prochaine séance du conseil sera tenue le 2 juin 2009, à 19 heures, dans les locaux du Collège de Montréal, 3510, chemin de la Côte-des-Neiges.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 20 h 42.

70.01

[Handwritten signatures and dates]